

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 6 février 2012

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce sixième jour du mois de février deux mille douze, à laquelle séance sont présents :

Présent(s) : Madame Mélissa Girard, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Donat Tremblay, Conseiller
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Monsieur Rodrigue Gagnon, Conseiller

Absent(s) : Monsieur Dave Boivin, Conseiller

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Claude Simard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Jean-Claude Simard, Maire, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2011 et du 9 janvier 2012;
5. Rapport de l'inspectrice municipale;
6. Renouvellement de l'adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec 2012;
7. Renouvellement de l'adhésion à l'association touristique de Charlevoix;
8. Renouvellement de la cotisation de l'association des personnes handicapées de Charlevoix;
9. Formation d'un comité pour l'élaboration du plan et des règlements d'urbanisme;
10. Vente d'un terrain à M. Réjean Sénéchal;

11. Vente d'un terrain à M. Léonce Audet;
12. Ajout d'une carte de crédit Visa pour la Directrice générale adjointe;
13. Adopter le règlement #228-30 ayant pour objet d'annuler le règlement #228-29 concernant la location de la salle des Loisirs;
14. Prêt de la salle des Loisirs aux organismes à but non lucratif;
15. Adopter le règlement #228-31 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
16. Demande de subvention pour des emplois étudiants;
17. Offre de service pour la révision des règlements d'urbanisme;
18. Ajout de 11 091.46\$ des comptes à ratifiés de décembre 2011;
19. Remboursement de la petite caisse;
20. Offre de service pour des consultations juridiques;
21. Réparation de la clôture du terrain de tennis;
22. Adjudication soumission pour le règlement 216-05;
23. Résolution de concordance et de courte échéance;
24. Explications de la lettre de Serge Dufour reçu le 9 janvier 2012;
25. Nouvelle politique concernant les lunettes de sécurité;
26. Varia;
 - A) Mandater la firme Roche pour préparer l'appel d'offre publique concernant les travaux d'automatisation du système d'eau potable;
 - B) Nomination du maire suppléant;
27. Correspondance;
28. Comptes à ratifier de janvier 2012;
29. Comptes à payer de janvier 2012;
30. Salaires du mois de janvier 2012;
31. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
32. Période de questions allouée aux contribuables;
33. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2012-02-1704

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 DÉCEMBRE 2011 ET DU 9 JANVIER 2012

RÉSOLUTION 2012-02-1705

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 décembre 2011 ainsi que celui du 9 janvier 2012 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

5 – RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

Madame Sylvie Dassylva, l'inspectrice municipale est absente.

6 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2012

RÉSOLUTION 2012-02-1706

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle l'adhésion de la Directrice générale et confirme l'abonnement de la Directrice générale adjointe pour l'année 2012 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q) au montant de 1 236,33\$ taxes incluses.

**7 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION
TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2012-02-1707

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph- Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle son adhésion pour l'année 2012 à l'Association touristique de Charlevoix;

QUE le paiement de la cotisation annuelle soit fait au montant de 2 636.82\$ plus les taxes applicables.

La conseillère Mélissa Girard se retire de cette décision car c'est son employeur.

**8 – RENOUELEMENT DE LA COTISATION DE L'ASSOCIATION
DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2012-02-1708

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle son adhésion pour l'année 2012 à l'Association des personnes handicapées de Charlevoix;

QUE le paiement de la cotisation annuelle soit fait au montant de 25,00\$ pour l'année 2012.

**9 – FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'ÉLABORATION DU PLAN ET
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

RÉSOLUTION 2012-02-1709

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De former un comité pour l'élaboration du plan d'urbanisme incluant la directrice générale, l'inspectrice municipale, des citoyens, quelques membres du C.C.U. ainsi que les élus désirant s'impliquer au niveau de ce comité.

10 – VENTE D'UN TERRAIN À M. RÉJEAN SÉNÉCHAL

RÉSOLUTION 2012-02-1710

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Réjean Sénéchal, au 1971, rue Galvin, Sherbrooke, J1G 3E7, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-44 au cadastre officiel de Canton DeSales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 963,5 mètres carrés, pour un coût total de 11 078,99\$ incluant les taxes, et ce, conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 30 janvier 2012. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que M. Jean-Claude Simard, Maire à signer les documents reliés à cette vente.

11 – VENTE D'UN TERRAIN À M. LÉONCE AUDET

RÉSOLUTION 2012-02-1711

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Léonce Audet, au 1272 Boul. Laure, Sept-Îles, G4S 1C5, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-46 au cadastre officiel de Canton DeSales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 987,6 mètres carrés, pour un coût total de 11 354,93\$ entre les deux parties en date du 30 janvier 2012. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que M. Jean-Claude Simard, Maire à signer les documents reliés à cette vente.

12 – AJOUT D'UNE CARTE DE CRÉDIT VISA POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

RÉSOLUTION 2012-02-1712

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire une demande de carte Visa pour Sylvie Dassylva, directrice générale adjointe au montant de 1 500.00\$.

13 – ADOPTER LE RÈGLEMENT #228-30 AYANT POUR OBJET D'ANNULER LE RÈGLEMENT #228-29 CONCERNANT LA LOCATION DE LA SALLE DES LOISIRS

Ce point est remis à une prochaine réunion.

14 – PRÊT DE LA SALLE DES LOISIRS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Ce point est remis à une prochaine réunion.

**15 – ADOPTER LE RÈGLEMENT #228-31 CONCERNANT LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES
PROPRIÉTÉS**

RÉSOLUTION 2012-02-1714

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-31 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

16 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES EMPLOIS ÉTUDIANTS

RÉSOLUTION 2012-02-1715

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QU'une demande soit déposée aux gouvernements concerné, afin d'obtenir une subvention salariale pour deux emplois étudiants pour le terrain de jeux et un pour la municipalité pour l'année 2012 pour une période de huit (8) semaines à 40 heures semaine.

QUE la différence du taux horaire qui n'est pas remboursable par le projet soit absorbée par la municipalité;

QUE la directrice générale soit dûment autorisée à signer tous les documents reliés à cette demande.

**17 – OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉVISION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

RÉSOLUTION 2012-02-1716

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de refaire son plan d'urbanisme, le remplacement des règlements de lotissement et de zonage et la modification du règlement sur les permis et certificats afin de les actualiser et des les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de la part de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre comprend les étapes suivantes : réunion de démarrage avec les représentants de la MRC, rencontre de concernant le plan d'urbanisme (conseil municipal, Comité consultatif d'urbanisme, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, autres intervenant au besoin), proposition d'un calendrier comprenant toutes les étapes de réalisation, projet de plan d'urbanisme ainsi qu'un résumé pour publication, projet de règlement de lotissement, zonage (comprenant la cartographie), construction, gestion des permis et certificats et plans d'implantation et d'intégration architectural, consultation sur le plan et les règlements d'urbanisme, rédaction du plan et des règlements pour adoption en deuxième lecture, remis sur support électronique, assistance technique jusqu'à l'entrée en vigueur du plan et des règlements;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement et les frais d'administration sont inclus dans la présente offre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est d'un montant de 15 000.00\$ payable en deux versements, un de 7 500.00\$ à mi-mandat et un second de 7 500.00\$ lorsque le mandat sera complété;

CONSIDÉRANT QUE des étapes se rajoutent en cours de route ou qu'elles nécessitent d'avantage de rencontres ou de déplacements, une réévaluation du montant de l'offre pourra être faite;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter l'offre de service pour la révision des règlements d'urbanisme au montant de 15 0000.00\$ et de prendre ce montant dans les surplus accumulés de décembre 2011.

18 – AJOUT DE 11 091.46\$ DES COMPTES À RATIFIÉS DE DÉCEMBRE 2011

RÉSOLUTION 2012-02-1717

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ajouter un montant de 11 091.46\$ dans les comptes à ratifiés de décembre 2011.

19- REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE

RÉSOLUTION 2012-02-1718

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 119,96\$ afin de revenir au montant initial de 200.00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

20 - OFFRE DE SERVICE POUR DES CONSULTATIONS JURIDIQUES

RÉSOLUTION 2012-02-1719

CONSIDÉRANT QUE la proposition faite par le cabinet d'avocats Heenan Blaikie Aubut visant à offrir à la municipalité un service de consultation juridique ainsi qu'une rencontre informelle de trois (3) heures pour un montant forfaitaire annuel;

CONSIDÉRANT QUE ce service donnerait la possibilité au maire ainsi qu'au directeur général de consulter un procureur sur des questions relevant de la gestion de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un tel service permettrait aux différentes personnes impliquées dans la prise de décision par la municipalité, incluant l'inspectrice municipale, d'obtenir de l'information juridique pertinente avant que les décisions ne soient prises;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De confier à Heenan Blaikie Aubut et plus particulièrement à Me Pierre C. Bellavance, le mandat d'offrir à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, un service de consultation juridique téléphonique, ainsi qu'une rencontre informelle d'une durée de trois (3) heures tel que décrit ci-haut pour la somme de 700.00\$ (pour la première année) à laquelle s'ajoutent les taxes et déboursés payable en deux versements égaux en juin et en décembre sur réception de la facture.

21 – RÉPARATION DE LA CLÔTURE DU TERRAIN DE TENNIS

RÉSOLUTION 2012-02-1720

CONSIDÉRANT QUE le terrain de tennis, appartenant à la municipalité, a été déneigé afin d'y faire stationner des véhicules automobiles et ce, en date du 28 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de la part des propriétaires du Resto-Bar Le Grenier, leur permettant d'utiliser le terrain de tennis adjacent à leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de tennis ne doit pas être découvert de neige, car cela peut entraîner des dommages et des fissures au dit terrain;

CONSIDÉRANT QU'une peinture spéciale est utilisée pour ce type de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la clôture a été sérieusement endommagée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'aviser les propriétaires du Resto-Bar Le Grenier qu'ils devront remettre le terrain de tennis tel qu'il était à défaut de quoi la municipalité devra envoyer l'employé municipal faire les réparations requises du terrain de tennis et ce, au frais des propriétaires du Resto-Bar Le Grenier. Les dits travaux devront être exécutés au plus tard le 24 février 2012. De plus, l'employé municipal devra refaire une minutieuse inspection au printemps 2012 afin d'être en mesure de vérifier si le dit terrain est en bon état et sinon, la municipalité fera parvenir une facture du coût des réparations aux propriétaires.

22 – ADJUDICATION SOUMISSION POUR LE RÈGLEMENT 216-05

RÉSOLUTION 2012-02-1721

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque National Inc. pour son emprunt de 14 février 2012 au montant de 101 800.00\$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 216-05, au pair ou prix de 98 106.00\$, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

19 000 \$	1,75 %	14 février 2013
19 700 \$	2,05 %	14 février 2014
20 400 \$	2,30 %	14 février 2015
21 000 \$	2,50 %	14 février 2016
21 700 \$	2,75 %	14 février 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèques à l'ordre de détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

23 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

RÉSOLUTION 2012-02-1722

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro 215-05, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite emprunter par billet un montant total de 101 800.00\$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
216-05	101 800.00\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 101 800.00\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 216-05 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 14 février 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	19 000\$
2014	19 700\$
2015	20 400\$
2016	21 000\$
2017	21 700\$

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 14 février 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 216-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

24 – EXPLICATIONS DE LA LETTRE DE M. SERGE DUFOUR REÇU LE 9 JANVIER 2012

RÉSOLUTION 2012-02-1723

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été déposée à la réunion du Conseil municipal le 9 janvier 2012, par M. Serge Dufour;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE présenter un rapport détaillé lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

25 – NOUVELLE POLITIQUE CONCERNANT LES LUNETTES DE SÉCURITÉ

RÉSOLUTION 2012-02-1724

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De discuter de la nouvelle politique concernant les lunettes de sécurité lors de la prochaine rencontre pour les négociations syndicales qui aura lieu le 24 février 2012.

26 – VARIA

26 – A) MANDATER LA FIRME ROCHE POUR PRÉPARER L'APPEL D'OFFRE PUBLIQUE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AUTOMATISATION DU SYSTÈME D'EAU POTABLE

RÉSOLUTION 2012-02-1725

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts se doit d'aller en appel d'offres publiques conformément aux exigences gouvernementales et de la politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil municipal une estimation des coûts reliés aux travaux d'automatisation du système d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE mandater la firme Roche pour préparer l'appel d'offre publique concernant les travaux d'automatisation du système d'eau potable.

26 – B) NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLUTION 2012-02-1726

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE nommer le conseiller Rodrigue Gagnon à titre de maire suppléant pour une période de trois (3) mois et ce, débutant le 6 février 2012.

27 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2012-02-1727

- La municipalité a reçu la visite d'un inspecteur concernant la prévention des lieux et des installations. L'inspecteur nous a fait parvenir ses recommandations.
- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous informe que notre part de ristourne s'élève à 1 410.00\$.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu :

QUE la correspondance ci-haut mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

28 – COMPTE À RATIFIER DE JANVIER 2012

RÉSOLUTION 2012-02-1728

Attendu que la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 4 048.97\$

Total : **4 048.97\$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 818, 820, 823, 824, 827 et 830.

29 – COMPTES À PAYER DE JANVIER 2012

RÉSOLUTION 2012-02-1729

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de janvier 2012 au montant de **98 800.62 \$**;

Fonds d'administration pour janvier 2012 : 98 800.62\$

Grand total : 98 800.62\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2012 au montant de 98 800.62\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant 98 800.62 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

30 - SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2012

RÉSOLUTION 2012-02-1730

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de janvier 2012 au montant de **7 633,23 \$**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu;

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de janvier 2012 au montant de **7 633.23\$**.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 816, 817, 821, 822, 825, 826, 828 et 829.

31 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

32 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

33 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2012-02-1731

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 8 heures 45.

Jean-Claude Simard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale